



# INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

## Fiche secteur « ESTUAIRE »

Version 3 - Septembre 2014

Sous l'égide du Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Animation menée avec le concours financier de





### **Historique de travail sur le document**

- **Version 1** : document de Septembre 2013,  
travaillé en comité technique le 29 août 2013  
présenté en comité de pilotage le 27 septembre 2013  
travaillé en groupe de travail secteur « estuaire » le 21 octobre 2013
  
- **Version 2** : document de janvier 2014  
diffusé au COPIL + groupe de travail « Estuaire »
  
- **Version 3** : document de septembre 2014

*Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.*

## SOMMAIRE

<b>Les enjeux recensés sur le secteur estuaire.....</b>	<b>6</b>
Enjeu inondation/submersion.....	6
Enjeu assainissement en lien avec la qualité des eaux de baignade .....	6
Enjeu de connaissance de la qualité de l’eau et des sédiments de l’estuaire .....	7
Enjeu de gouvernance.....	7
Enjeu de continuité, de gestion et de valorisation des milieux naturels aquatiques en secteur urbain .....	7
Enjeu prospectif sur les besoins futurs en eau potable et en capacité de traitement des eaux usées .....	7
Enjeu pour la pêche professionnelle.....	8
Enjeu hydro sédimentaire .....	8
<b>Le contexte local existant : acteurs et démarches .....</b>	<b>10</b>
<b>Hypothèse de travail : vers un contrat estuaire.....</b>	<b>12</b>
De la démarche Adour aval plus globale vers l’idée d’un outil opérationnel .....	12
Des enjeux communs, partagés ou à partager.....	12
Un territoire « estuaire » à réfléchir .....	13
Un outil approprié : le contrat « estuaire ».....	16
<b>Annexes .....</b>	<b>19</b>
Annexe 1 : Constitution du groupe de travail du secteur « estuaire » .....	20
Annexe 2 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « estuaire » du 21 octobre 2013 .....	21
Annexe 3 : Réflexions concernant l’avenir de l’Observatoire de l’Estuaire de l’Adour .....	24
Annexe 4 : Quelles compétences et pratiques actuelles pour la gestion des petits cours d’eau en secteur urbain ?.....	25
Annexe 5 : Réseau de suivi estuaire de l’Adour – hypothèse de travail .....	26

L'estuaire de l'Adour est la partie à l'aval du fleuve où l'effet de l'océan Atlantique dans lequel il se jette, est perceptible.

Deux notions de ce qu'est un estuaire peuvent être mentionnées :

- L'estuaire peut être considéré comme la portion du fleuve où l'eau est salée ou saumâtre. Sur l'Adour, l'incursion marine remonte sur 22 km. La limite de salinité est fixée à Urt, au château de Montpellier.
- L'estuaire peut également être considéré sur une zone plus étendue où la présence de l'effet dynamique de la marée sur les eaux fluviales se fait sentir. L'incursion tidale sur l'Adour remonte sur 65 km. Le marnage moyen à l'aval du fleuve est de 2,1 mètres.



Chaque estuaire est un système physique et écologique dynamique et unique, incluant des zones humides, des méandres, des charges de matières en suspension apportées par le fleuve, etc. L'estuaire est aussi le lieu où la force du fleuve est ralentie. Certains polluants y sédimentent préférentiellement et peuvent s'y concentrer.

Depuis des siècles, sur ces secteurs stratégiques pour les activités socio-économiques, l'homme a créé des aménagements visant à stabiliser ces milieux en perpétuel mouvement pour pouvoir faciliter leur utilisation : ports, chenaux, canaux, aménagements de stabilisations, de drainage et d'assèchement, atterrissements ont fortement modifié les caractéristiques physiques naturelles et le fonctionnement originel des estuaires.

L'estuaire est le seul écosystème où la ligne d'eau varie bi-quotidiennement dans le temps et dans l'espace, en même temps que la salinité et la turbidité. Ceci en fait un milieu singulier. On y trouve des espèces marines, des espèces d'eau douces et des espèces endémiques aux estuaires. Quand la pollution et la surpêche ne la surexploitent pas, la biomasse produite y est exceptionnellement importante. Les estuaires sont à l'origine de nombreuses chaînes alimentaires, et sont des zones de reproduction et de nourrissage irremplaçables pour nombre d'espèces.

L'estuaire de l'Adour s'inscrit dans un environnement fortement urbanisé et industriel, à la croisée de multiples usages et enjeux liés à l'eau. Les questions liées à la qualité de l'eau, des milieux et au maintien des usages y sont partagées par de multiples acteurs qu'ils soient institutionnels, collectifs, industriels, associatifs, citoyens, etc. L'estuaire de l'Adour est donc un lieu de vie à partager et à protéger.

## Les enjeux recensés sur le secteur estuaire

---

La phase 1 de l'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval, menée de mai 2012 à mai 2013, a permis de réaliser un premier état des lieux du territoire dans le domaine de l'eau au sens large. Sans être exhaustif, il a permis de dégager certains enjeux qui pourraient exister dans le domaine de l'eau. Pour le secteur de l'estuaire, les enjeux à mentionner sont notamment :

### *Enjeu inondation/submersion*

Sur l'estuaire de l'Adour, les inondations sont souvent liées à la concomitance de 2 événements : débits importants du fleuve et gros coefficients de marée ou situation de tempête en mer. Par ailleurs, la question de la proximité du littoral et de l'influence de la marée qui remonte dans l'estuaire soumet potentiellement le territoire au risque de submersion marine. Dans le cadre de la nouvelle directive inondation, un TRI a été arrêté sur le secteur estuarien et côtier basque. Une démarche spécifique pour la gestion des inondations devra être menée. Cet enjeu est en lien très direct avec la thématique aménagement du territoire / urbanisation.

L'enjeu inondation ne se limite cependant pas à la seule question de l'inondation fluviale, en particulier sur le secteur très urbanisé à l'aval. Le ruissellement pluvial sur les surfaces imperméabilisées est également et souvent à l'origine d'inondations par saturation et débordement des réseaux, etc.

Enfin, au-delà des questions d'inondation de l'Adour, le TRI ne prend pas en compte cette problématique éventuelle sur les affluents du fleuve (Aran, Ardanavy, etc.).

La démarche TRI ne permettra donc pas de traiter la problématique des inondations dans sa globalité.

Sur le secteur estuaire aval, un PPRI a été formalisé à Bayonne pour prendre en compte la gestion du risque inondation dans les projets d'aménagement.

### *Enjeu assainissement en lien avec la qualité des eaux de baignade*

Il s'agit d'un enjeu majeur sur l'estuaire et le littoral proche de l'embouchure, en particulier pour ce qui est de la gestion du temps de pluie. Les rejets des systèmes d'assainissement (eaux usées, pluviales ou industrielles), en particulier lors d'épisodes pluvieux conséquents, peuvent être à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux de baignade sur le littoral. Or, l'enjeu économique de la pratique de cette activité est majeur.

Plusieurs études réalisées ont montré l'influence prépondérante (mais non systématique) de la zone estuaire aval (agglomération) sur la qualité des eaux littorales. Les plages les plus touchées sont celles les plus proches de l'embouchure, vers le Sud (plages d'Anglet, la Barre en premier lieu). Cependant, un bruit de fond en provenance de l'amont de l'agglomération existe et est plus ou moins important selon les débits du fleuve. La gestion de cet enjeu nécessite donc une double échelle de travail.

La thématique assainissement va concerner tous les rejets situés dans l'estuaire, en rive droite et gauche, concernant donc aussi bien les rejets urbains (STEP, déversoirs d'orage, réseaux pluviaux...) que les rejets issus de la zone industrielle (eaux usées des industries qui ne sont pas forcément les eaux industrielles).

De plus, au-delà de l'assainissement collectif, les systèmes d'assainissement individuel peuvent aussi avoir un impact cumulé important sur la qualité bactériologique dans le milieu naturel récepteur.

### ***Enjeu de connaissance de la qualité de l'eau et des sédiments de l'estuaire***

Au-delà de l'aspect qualité bactériologique, l'estuaire connaît des altérations de la qualité de l'eau pour d'autres paramètres. Certaines dégradations trouvent leur origine directement dans l'estuaire, d'autres polluants proviennent de l'amont du territoire d'étude et des affluents importants de l'Adour. Selon la DCE, la plupart des masses d'eau de l'estuaire de l'Adour et alentours sont déclassées en mauvaise qualité pour leur état écologique et/ou chimique et doivent respecter un objectif de bon état global à l'horizon 2021. La question des pollutions industrielles se pose en particulier.

### ***Enjeu de gouvernance***

Un certain nombre d'instances existent et mènent des travaux sur l'estuaire de l'Adour : SPPPI, OEA, COPIA Adour aval... L'articulation du travail et la mise en relation de ses acteurs pourrait permettre d'optimiser ou mutualiser les actions. A noter que l'OEA est un programme de recherche mis en place pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'été 2014. La question va donc se poser sur le renouvellement de ses missions et objectifs.

### ***Enjeu de continuité, de gestion et de valorisation des milieux naturels aquatiques en secteur urbain***

L'état des lieux de la phase 1 a mis en évidence une typologie de cours d'eau en secteur urbain, présents à l'aval du territoire. Bien que très anthropisés, ils représentent tout de même un potentiel écologique et social plus ordinaire mais non négligeable du territoire. Plusieurs démarches témoignent de cette potentialité et de l'intérêt des collectivités locales pour les valoriser : démarche Trame Bleue et Ossature Paysagère ACBA, étude Aritxague ACBA, N2000 « l'Adour » incluant le site IZADIA, etc. La question de la compétence pour l'entretien/gestion des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau, va se poser entre les communes, l'Agglomération et certains syndicats existants (SIBA). Cet enjeu est en lien très direct avec la thématique aménagement du territoire / urbanisation.

### ***Enjeu prospectif sur les besoins futurs en eau potable et en capacité de traitement des eaux usées***

Le territoire Adour aval voit sa population augmenter régulièrement. Le secteur estuaire le plus proche du littoral est tout particulièrement attractif. De fait, l'aménagement doit être pensé sur les

moyen et long termes, pour évaluer et anticiper les capacités d'accueil du territoire et les besoins liés à l'eau associés.

### ***Enjeu pour la pêche professionnelle***

La situation des populations de poissons migrateurs est très préoccupante sur le bassin de l'Adour comme sur le reste du territoire français ou européen. La pêche professionnelle existant de longue date sur le fleuve exploite principalement ces espèces (civelles, aloses, lamproies, saumons). Aujourd'hui, compte tenu de l'état des stocks piscicoles, l'activité de pêche subit fortement ce déclin mais devient aussi un facteur limitant et aggravant de l'état des populations de poissons.

La situation ne peut pas être gérée uniquement localement compte tenu du territoire de vie de ces poissons migrateurs qui se déplacent sur de très grandes distances au cours de leur cycle de vie. La gestion des populations est pratiquée à l'échelle de bassins hydrographiques conséquents (Adour, Adour-Garonne) et même au niveau national ou européen.

Cependant, le territoire a une responsabilité importante pour certaines de ces espèces, en particulier et en premier lieu concernant l'anguille européenne, pour laquelle les Barthes de l'Adour et affluents du fleuve peuvent constituer des milieux propices à leur nourrissage et grossissement, avant reproduction en mer. Le meilleur levier d'action est alors de favoriser l'accès des poissons vers ces milieux en améliorant la continuité écologique latérale du fleuve vers son lit majeur et longitudinale sur les affluents.

Au niveau même de l'estuaire et de l'axe fluvial Adour en lui-même, comme évoqué ci-dessus, la pêche professionnelle peut représenter un facteur supplémentaire limitant pour les populations de migrateurs, compte tenu des seuils critiques atteints pour certaines espèces. Cependant, il est important de noter que la pratique de cette activité est déjà réglementée. Le nombre de licences de pêche professionnelle délivrées est en constante diminution. De plus, les pêcheurs encore en activité sont financés par l'Institution Adour pour relever les filets de pêche à des périodes clés de la migration des espèces et favoriser ainsi au mieux leur remontée vers l'amont du bassin pour la reproduction.

### ***Enjeu hydro sédimentaire***

Sur le secteur à l'extrême aval de l'estuaire, à l'aval du pont Grenet, l'Adour et ses berges sont exploités par le port de Bayonne. Ainsi, une navigation importante existe, de navires parfois conséquents. Pour maintenir les possibilités de navigation des bateaux vers le port, un entretien du chenal de navigation doit être régulièrement pratiqué à l'embouchure en mer et plus haut sur le fleuve. Cet entretien se fait par dragage des sédiments, assuré par la CCI Bayonne Pays Basque, gestionnaire du Port pour le compte de la Région Aquitaine.

En parallèle et en lien étroit avec cette activité, il existe une problématique d'érosion des plages littorales sur toute la façade atlantique, et en l'occurrence pour le secteur concerné par l'étude Adour aval, sur les plages d'Anglet. Des phénomènes complexes de courants marins emportent en continu des quantités de sable importante au large, réduisant les surfaces de sables disponibles hors d'eau. La question se pose également de l'impact du dragage local à l'embouchure de l'Adour (fosse de garde) sur l'aggravation de l'érosion des plages d'Anglet à proximité (notamment la plage de la Barre), mais sans réponse fiable à ce jour.

Des pratiques existent actuellement pour valoriser les sables dragués à l'embouchure de l'Adour en les clapant au droit du littoral d'Anglet pour ré-engraisser les plages. Ces techniques de dragage/clapage présentent un double avantage :

- maintenir le chenal de l'Adour accessible et navigable pour les besoins du port de Bayonne,
- valoriser une partie des sables dragués à l'embouchure (et non pas les vases de l'estuaire plus en amont) après analyse chimique, en les larguant en face des plages pour maintenir un niveau de sable convenable sur les plages, ou tout du moins limiter les conséquences du phénomène d'érosion.

Ces enjeux sont très localisés sur l'aval de l'estuaire, mais très importants d'un point de vue économique aussi bien pour garantir l'activité du Port de Bayonne que pour maintenir l'attractivité du littoral anglois.

## Le contexte local existant : acteurs et démarches

---

De manière non exhaustive, on peut citer certains acteurs locaux principaux intervenants sur diverses thématiques ou projets liés à l'eau sur l'estuaire :

- **Conseils généraux** des Pyrénées Atlantiques et des Landes ;
- **Structures compétentes en AEP/AC/ANC** : ACBA, SYDEC côté 40, SMUN, URA, SIBVA ;
- **Syndicats rivières** : SIBA compétent en termes de périmètre sur moulin d'Esbouc et plus en amont en rive droite, révision des compétences à l'étude ; Syndicat des berges en rive gauche en amont de l'Agglomération ;
- **Institution Adour** ;
- Intercommunalités et communes estuariennes, littorales (Anglet en particulier) et riveraines de l'Adour : ACBA, CC Nive Adour, CC Seignanx...
- **SPPPI** : il a pour missions, dans le domaine de l'environnement industriel de la zone considérée, de favoriser l'information et la concertation, de proposer des actions visant notamment à parfaire les connaissances, à réduire les pollutions et les nuisances de toutes nature, à prévenir les risques technologiques majeurs, à assurer un développement industriel durable respectueux de l'environnement. Il organise en particulier la concertation entre les différents acteurs intéressés. Le pilotage du SPPPI est assuré par l'Etat mais délégué pour le SPPPI de l'estuaire de l'Adour aux collectivités locales. Le SPPPI s'est parallèlement constitué en association pour pouvoir assurer le portage d'études, ce qui est une spécificité propre au SPPPI de l'estuaire de l'Adour ;
- **OEA** : il s'agit d'un consortium d'acteurs pour la réalisation d'un programme de recherche sur l'estuaire, articulé autour de plusieurs axes de travail pour le suivi de la qualité de l'eau, la connaissance du comportement hydrosédimentaire de l'Adour, l'activité de dragage et clapage côtier, etc.
- La Région Aquitaine est propriétaire du **Port de Bayonne**. La gestion a été déléguée à la **CCI Bayonne Pays Basque**. Le Port de Bayonne est implanté entre le Pont Grenet et l'embouchure de l'Adour. A noter que Port ≠ zone industrialo portuaire ≠ zone de fret de Mouguerre ;
- Autres acteurs clés dans le domaine de l'eau : **Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Aquitaine** en tant que partenaire sur les questions de l'eau et de l'environnement, **services de l'Etat** départementaux et régionaux...

Parmi les démarches/travaux en cours en lien avec l'eau ou les milieux aquatiques on peut citer notamment :

- la Région Aquitaine élabore actuellement un Schéma directeur d'Aménagement du Port de Bayonne ;
- l'Agglomération finalise actuellement un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales sur son territoire. L'objectif de ce schéma est double : maîtriser les risques d'inondation liés au ruissellement des eaux sur les surfaces imperméabilisées, et les risques

de contamination bactérienne des eaux par lessivage de sols souillés ou déversements de réseaux unitaires saturés ;

- La ville d'Anglet, concernée en premier lieu par les problématiques de dégradation de la qualité des eaux de baignade de ses plages, réfléchit actuellement à la mise en place d'une démarche visant à mieux appréhender l'impact de l'Adour sur ses plages, en réfléchissant à la faisabilité d'un modèle numérique de prévision ;
- Une étude de zone est en cours de mise en place par le SPPPI pour améliorer la connaissance sur les sources de pollution de la zone estuaire et repérer les points noirs pour envisager des actions de gestion adaptées ;
- L'OEA travaille en continu sur les axes de travail de son programme de recherche jusqu'en 2014. Deux axes concernent en particulier le suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau et des sédiments de l'estuaire de l'Adour, et le suivi des opérations de dragage et clapage côtier des sédiments de l'Adour. Les réflexions se posent pour la poursuite de ce travail au-delà de 2014 ;
- Déclinaison de la directive inondation et délimitation des TRI : périmètre de la stratégie locale non arrêté à ce jour. Cartographies des aléas et risques en cours ;
- Etude « Trame Bleue et Ossature Paysagère » en cours par l'ACBA, pour préciser l'étude TVB du SCOT BSL et adapter la démarche au secteur urbain ;
- Etude TVB en cours par la communauté de communes MACS ;
- Etude Aritxague en cours par l'ACBA qui contient deux volets : un volet « eaux usées » concerne le diagnostic du collecteur intercommunal longeant le cours d'eau, et un volet « fluvial » consiste en la réalisation d'un diagnostic écologique complet du ruisseau et de ses affluents ;
- Plusieurs études ou suivis qualité de l'eau sont ou ont été réalisés sur l'estuaire... ;
- Documents de gestion des populations de poissons migrateurs : le PLAGEPOMI est le document cadre à l'échelle du bassin de l'Adour et cours d'eau côtiers. Sur le territoire étudié, le Docob du site Natura 2000 l'Adour peut permettre d'améliorer la connaissance ou d'engager des actions en faveur des poissons migrateurs qui sont d'intérêt communautaire (ceci n'étant pas le cas pour l'anguille) ;
- Travaux en cours des syndicats compétents AEP/AC/ANC : par exemple URA mène un programme de travaux sur 4 ans en assainissement collectif et non collectif, en partenariat avec le CG et l'AEAG. Les travaux sur les STEP sont globalement à jour, le travail reste à poursuivre sur les réseaux (réhabilitations, eaux claires parasites, etc.) ;
- Travaux de dragage / clapage par la CCI et la Région Aquitaine, en lien avec les collectivités concernées (ACBA, Anglet, CG64), sur l'extrême aval de l'estuaire ;

## Hypothèse de travail : vers un contrat estuaire...

---

### *De la démarche Adour aval plus globale vers l'idée d'un outil opérationnel*

Une étude globale sur la « gouvernance de l'eau, faisabilité d'un SAGE Adour aval » a été menée pendant 2 ans de mai 2012 à mai 2014 sur un périmètre élargi sur l'aval du fleuve Adour, de la confluence des Luys à l'embouchure, incluant certains affluents des Barthes et du piémont pyrénéen sur ses deux rives.

L'étude s'est déroulée en deux phases :

- La phase 1 (période de mai 2012 à mai 2013) de l'étude visait plusieurs objectifs et notamment de mettre en place la concertation, dresser un état des lieux du territoire Adour aval et de ses enjeux de l'eau, envisager les possibilités de mettre en place un SAGE Adour aval ;
- La phase 2 (période de mai 2013 à mai 2014) a permis de poursuivre les réflexions sur la faisabilité du SAGE tout en approfondissant le travail sur les opportunités de mettre en place des démarches plus opérationnelles, à des échelles plus locales pour répondre à d'éventuels enjeux ou attentes urgents.

L'idée d'engager les réflexions avec les acteurs locaux sur la possibilité de mettre en place un outil plus opérationnel sur le secteur estuaire plus réduit est donc issue de cette étude plus globale. Elle intervient bien sûr également dans un contexte existant où la question s'est déjà posée dans d'autres contextes de travail.

Cette idée est donc parallèle est complémentaire du projet de mise en place d'un SAGE Adour aval, qui serait un outil de concertation et de gouvernance à mettre en place à une échelle élargie, avec une portée réglementaire plus importante, et sur des points plus stratégiques et de long termes, moins opérationnels qu'un outil de type contrat.

L'outil SAGE permet d'orienter les projets, politiques publiques, etc. vers une orientation et des objectifs communs et cohérents à une échelle élargie, visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et pour répondre durablement à des enjeux territoriaux forts.

L'outil opérationnel permet de mettre en œuvre de manière concertée et cohérente, à une échelle un peu plus réduite, de nombreuses actions qui visent à répondre plus rapidement sur le court ou moyen terme à des enjeux urgents, forts.

Les deux démarches sont donc liées et tout particulièrement complémentaires. Elles doivent s'alimenter l'une et l'autre.

### *Des enjeux communs, partagés ou à partager*

Tous les enjeux énumérés en début de document ne sont pas nécessairement à retenir et à traiter dans une éventuelle démarche opérationnelle pour l'estuaire. Il convient d'identifier les enjeux les plus urgents, partagés, à partager, pour lesquels un travail ou une concertation doivent être

maintenus ou mis en place, etc. Une éventuelle démarche opérationnelle doit avant tout et surtout répondre à une attente des acteurs locaux.

A priori, les enjeux majeurs à retenir sont :

- **l'assainissement des eaux usées** en lien fort avec la **qualité des eaux de baignade** sur les plages à l'aval,
- l'amélioration de la **connaissance sur la qualité de l'eau**,
- la **gestion des milieux** estuariens et associés,
- l'enjeu inondation est traité par la démarche TRI et les PPRi existants pour l'aspect fluvial. Quid de l'inondation par ruissellement sur surfaces imperméabilisées et en secteur urbanisé ? Il convient donc certainement de le considérer aussi dans une éventuelle démarche opérationnelle locale l'enjeu d'**assainissement pluvial**.
- **l'enjeu hydrosédimentaire** lié à l'activité industrialo-portuaire, avec les activités de dragage et clapage des sédiments de l'Adour.

**Objectif général** : connaître, gérer et partager sur la thématique de la qualité de l'eau et valoriser l'estuaire et ses milieux associés.

**Objectif(s) opérationnel(s)** :

- Améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau et des sédiments au sens large ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions permettant de traiter la problématique de la qualité bactériologique de l'eau en lien avec l'usage baignade à l'aval, sur un périmètre élargi. Cet objectif est un enjeu majeur à poursuivre sur le secteur, en lien avec la qualité des eaux de baignade et la directive associée ;
- Maintenir l'activité du port en pratiquant un entretien adapté du chenal de navigation et en valorisant autant que faire se peut les sédiments de dragage pour du clapage côtier, pour limiter la problématique d'érosion des plages du littoral à proximité de l'embouchure ;
- Prendre en compte l'assainissement pluvial notamment en secteur urbanisé pour répondre à deux enjeux : la problématique de dégradation de la qualité de l'eau par les eaux de lessivage des sols et la question d'inondation par ruissellement sur les surfaces imperméabilisées et saturation des réseaux d'évacuation ;
- Organiser la gouvernance, formaliser les liens de travail plus régulier entre les instances SPPPI, OEA, COPIL Adour aval, etc. et préciser le « qui fait quoi » ;
- Intégrer la dimension « milieu » à la gestion des milieux aquatiques situés en contexte très urbanisés.

### ***Un territoire « estuaire » à réfléchir***

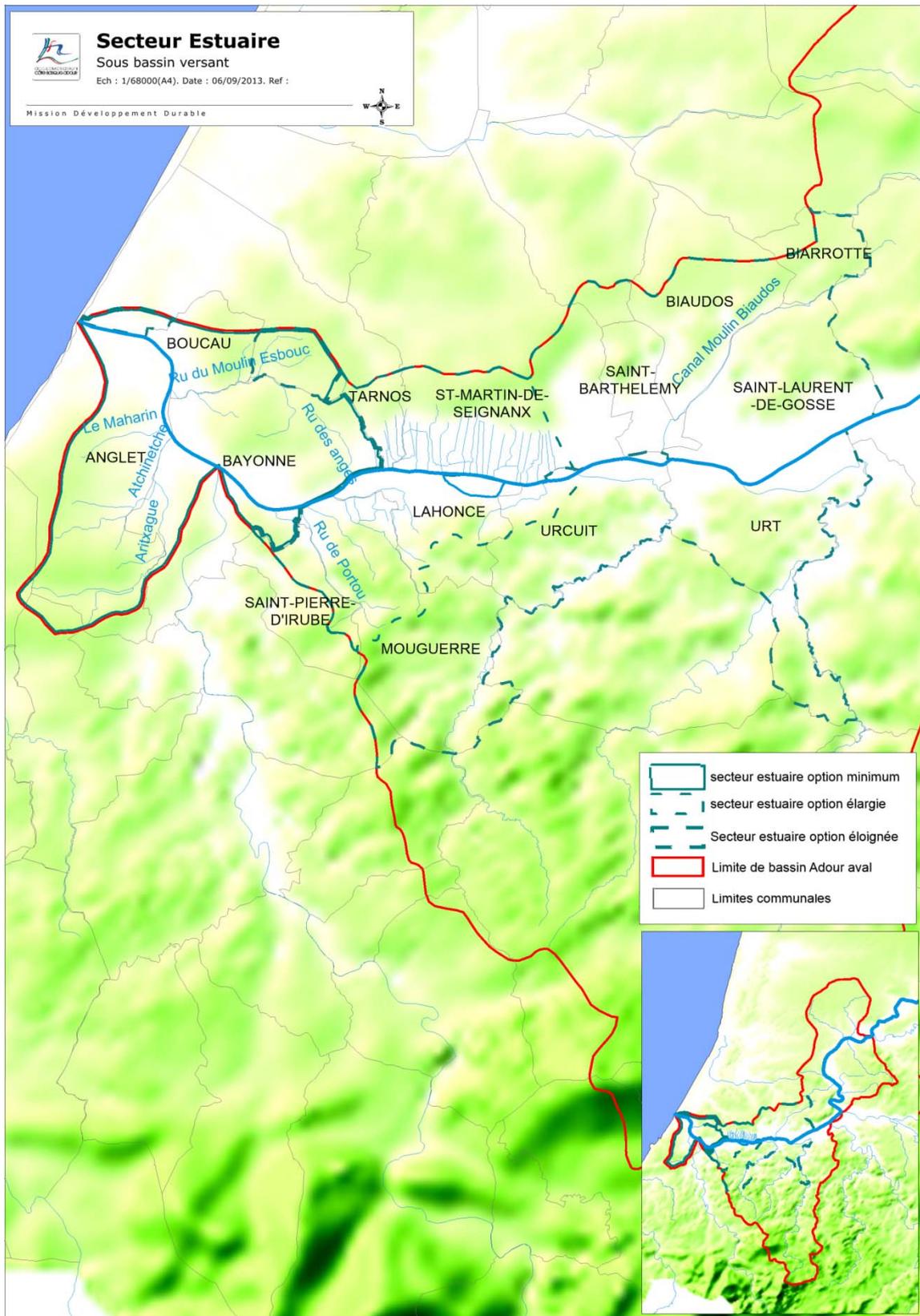
A ce stade du travail et suite à la réunion du groupe de travail « estuaire », il n'apparaît pas un périmètre définitif pour un travail sur l'estuaire. Des idées, hypothèses ou informations générales doivent être considérées pour continuer à réfléchir sur les possibilités :

- Plus-value si sont associés les Moa compétentes du côté landais et du côté basque proches de l'estuaire ;

- Plus-value également si le Port de Bayonne est partie prenante de la démarche ;
- Souhait exprimé de l'Agence de l'Eau d'élargir le périmètre par rapport à un éventuel périmètre strict autour de l'agglomération bayonnaise, remonter plus en amont sur l'Adour ;
- Prise en compte des affluents urbains (Esbouc, Aritxague, Maharin...) si la thématique gestion des milieux est retenue ;
- Quid du centre européen de Fret Mouguerre ??
- Influence de la marée salée jusqu'à Urt ;
- Dans le cadre d'un réseau de suivi à envisager, selon les paramètres et le périmètre retenu, le périmètre du réseau peut être élargi : Adour amont, points sur l'aval des Gaves, Bidouze, Aran, Ardanavy, Nive ??? Tout reste à définir... ;
- Intégration de l'aval de la Nive (cf. Syndicat de la Nive et leur projet de contrat) ?? A minima, lien fort à établir avec le syndicat de BV des Nives et son contrat de bassin.

La carte ci-après montre trois échelles de périmètre, à titre indicatif, pour illustrer les réflexions :

- Périmètre « estuaire minimum », centré sur l'agglomération bayonnaise à l'aval ;
- Périmètre « estuaire élargi » prenant en compte les premiers secteurs de Barthes vers l'amont jusqu'à Saint Martin de Seignanx et Urcuit, et intégrant également le centre européen de Fret de Mouguerre ;
- Périmètre « estuaire éloigné » correspondant plutôt à l'estuaire salé, jusqu'à Urt, intégrant les CC du Seignanx et Nive Adour en intégralité.



## ***Un outil approprié : le contrat « estuaire »***

### **Qu'est-ce qu'un contrat**

Un contrat est un outil développé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui consiste en la contractualisation volontaire entre maîtres d'ouvrages porteurs de projets et partenaires financiers, pour mener des actions en faveur de la qualité de l'eau ou des milieux aquatiques. L'Agence de l'Eau est le partenaire financier essentiel sur ce type d'outil qu'elle porte et initie, mais la Région et les départements peuvent venir abonder selon leurs modalités de financements et leurs règlements d'intervention respectifs.

Les actions qui peuvent être intégrées dans un contrat sont de type études, travaux, suivis, etc. Chaque maître d'ouvrage indique les actions qu'il souhaiterait mettre en œuvre dans le cadre de ce contrat et négocie avec les partenaires financiers le plan de financement de chacune d'elles.

L'objectif d'un contrat est que chacun gagne un intérêt à y intégrer des actions par rapport à leur réalisation hors contrat. Pour les partenaires financiers, l'avantage principal est d'obtenir une bonne lisibilité et une cohérence, sur un territoire défini et pour plusieurs années, des actions à financer. Pour les maîtres d'ouvrages, au-delà aussi de l'aspect cohérence pluriannuelle et rationalisation et efficacité pour les actions à mener, l'inscription de certaines actions dans le cadre d'un contrat permet d'obtenir des bonifications de financement.

Un contrat permet de réunir autour d'un outil commun les maîtres d'ouvrage volontaires, et ainsi de favoriser la concertation, la communication entre les acteurs territoriaux autour d'enjeux communs sur l'eau. Pour ce faire, une instance de concertation spécifique est constituée, de type comité de pilotage.

Un contrat court généralement sur une période de 3 à 5 années.

En préalable à la définition d'un programme d'actions, les premières étapes de la constitution d'un contrat sont l'établissement d'un état des lieux du territoire et la mise en évidence des enjeux et objectifs majeurs communs à poursuivre. Pour ces étapes, de nombreux éléments peuvent être extraits du rapport d'état des lieux, réalisé dans le cadre de l'étude Adour aval menée depuis 2012.

Une fois le programme de travaux établi, il doit être mis en œuvre selon le calendrier prédéfini. Une structure locale doit être chargée de suivre et animer la mise en œuvre du contrat, faire un bilan annuel, et réunir les partenaires du comité de pilotage au besoin. Dans le cadre de la démarche Adour aval menée depuis 2012, il a été convenu de la nécessité de s'assurer le relai d'une structure locale, pour porter cette animation liée à d'éventuels outils opérationnels, en complément de l'animation menée à l'échelle Adour aval plus globale.

L'Agence de l'Eau promeut actuellement 2 types de contrats qui peuvent intéresser le secteur estuaire :

- Le contrat de bassin peut prendre en compte « à la carte » plusieurs thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques en fonction des enjeux identifiés : assainissement domestique et

industriel, pollutions diffuses, fonctionnalités des milieux, protection des espèces, gestion quantitative, ressources AEP, communication sensibilisation, etc.

- Depuis peu, la mission littoral de l'Agence développe aussi des contrats plus spécifiquement avec les ports estuariens ou côtiers. Ces contrats peuvent traiter des thématiques plus spécifiquement liées à ces infrastructures : rejets des ports, rejets industriels, aspects hydrosédimentaires, dragage, etc. Ce type de projet est déjà en cours sur les ports des estuaires de la Gironde et de la Nivelle/Bidassoa. L'Adour pourrait aussi faire l'objet de ce type de démarche.

Ces deux types de contrats pourraient être réunis en un seul et même projet comprenant plusieurs volets thématiques, pour plus de lisibilité sur le secteur estuaire de l'Adour.

Suite à une interrogation posée en groupe de travail « estuaire » sur la possibilité d'intégrer les questions hydrosédimentaires à un éventuel contrat estuaire, il apparaît donc que ce soit possible d'intégrer ces thématiques au vu des projets de contrats que l'Agence de l'Eau essaie de promouvoir avec les ports.

### **Le contexte local**

L'Agglomération Côte Basque-Adour est engagée dans une convention cadre pour la mise en place d'une politique de l'eau pour le littoral basque, signée le 7 juillet 2011 par dix partenaires (Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Aquitaine, Département, ACBA, CCSPB, SIVOM de l'Uhabia, Syndicat du bassin versant de la Nive, communauté de communes Errobi, et Conseil des Elus du Pays Basque). L'intérêt de cette convention est de mettre en œuvre une véritable synergie visant à répondre à l'objectif de bon état des masses d'eau à l'horizon 2015 (ou 2021) imposé par la Directive cadre sur l'Eau et garantir une qualité sanitaire satisfaisante des eaux de baignade du littoral basque. Elle engage également les différents signataires à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'élaboration de différents outils de gestion de l'eau.

Cette convention cadre liant entre autre l'Agglomération et plusieurs partenaires financiers donne la possibilité de formaliser un programme d'actions, de suivis, etc., dans le cadre d'un outil de type « contrat estuaire », qui pourrait être une possibilité pour répondre à un besoin de réalisation d'actions et de prestations techniques.

Pour optimiser l'effet des actions menées et favoriser l'atteinte des objectifs, ce contrat devrait être élargi à d'autres partenaires, dont par exemple les collectivités et Moa landaises ou les collectivités basques plus en amont de l'agglomération.

Par ailleurs, depuis 2011, une instance de concertation était en place réunissant 5 partenaires (ACBA, Région, CCI, CG64 et Casagec opérateur technique) autour d'un contrat de recherche qui visait à mener différents axes de travail sur l'estuaire de l'Adour : cf. *annexe 3*. Ce consortium a pris le nom d'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour (OEA). Ce projet prend fin à l'été 2014, avec un questionnement en cours sur la poursuite des missions (fond et formalisation).

En l'état actuel des réflexions et sans présager des décisions qui seront prises par le COPIL de l'OEA, il semble opportun pour l'ensemble des partenaires de maintenir le partenariat en place, et de poursuivre le travail sur chaque axe, ceux-ci répondant à des besoins opérationnels pour ces porteurs de projets locaux. Cependant, la mise en place d'un autre contrat de recherche n'est pas possible. Il est donc nécessaire de trouver une autre sorte de formalisation. Au vu des éléments évoqués précédemment, il semble qu'un contrat « estuaire » puisse répondre aux besoins exprimés de concertation et de prestations techniques.

### **Les plus-values**

Pour résumer, de manière non exhaustive et à discuter, les plus-values d'un contrat identifiées à ce jour seraient :

- Mise en place d'un programme pluriannuel d'actions cohérent et concerté (3 à 5 ans), visant à répondre à des enjeux locaux identifiés. Ceci permettra d'avoir une meilleure vision des actions à mener à moyen terme ;
- Réunion des maîtrises d'ouvrage autour d'un même projet et amélioration de la concertation entre les deux rives de l'estuaire ;
- Recherche et fléchage de financements pour chaque action avant la signature du contrat (y compris peut être recherche de financements européens) ;
- Poursuite du travail de l'OEA avec possibilité de prendre en compte l'ensemble des thématiques qui y étaient traitées ;
- Complément opérationnel plus local à la démarche SAGE Adour aval plus globale en réflexion. Un contrat est en effet un outil très approprié pour mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations stratégiques et globales d'un SAGE.

### **Les volets possibles**

Très a priori, en l'état actuel des enjeux identifiés et des discussions du COPIL Adour aval et du GT estuaire, et sans présager bien sûr de la poursuite des réflexions, il semblerait intéressant qu'un contrat estuaire comprenne a minima les volets thématiques suivants :

- Volet « assainissement des eaux usées » en lien avec la qualité des eaux de baignade à l'aval ;
- Volet « ruissellement et assainissement pluvial » en lien avec la question des inondations ;
- Volet « assainissement industriel » ;
- Volet « hydrosédimentaire », dragage/clapage ;
- Possibilité d'intégrer un volet « milieux en secteur urbain » dans la continuité des études menées par l'ACBA sur son territoire (étude Aritxague, étude TBOP, question des compétences SIBA sur Moulin d'Esbouc...) ;
- Possibilité d'intégrer un volet « connaissance et suivi de la qualité de l'eau et des sédiments », dans la poursuite d'études déjà menées et du travail de l'OEA en particulier : cf. annexe 5.

**Annexe 1** : Constitution du GT estuaire

**Annexe 2** : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « estuaire » du 21 octobre 2013

**Annexe 3** : Réflexions concernant l'avenir de l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour

**Annexe 4** : Quelles compétences et pratiques actuelles pour la gestion des petits cours d'eau en secteur urbain ?

**Annexe 5** : Réseau de suivi estuaire de l'Adour – hypothèse de travail

## ***Annexe 1 : Constitution du groupe de travail du secteur « estuaire »***

Le groupe de travail a été constitué de représentants des structures suivantes :

- CG 40
- CG 64
- Région service Eau et environnement
- AEAG
- ONEMA
- DDTM 64 et 40
- ACBA
- CC Seignanx
- CC Nive Adour
- Institution Adour
- Région service d'exploitation du Port
- CCI Bayonne
- SIBA
- SYDEC
- SIBVA
- URA
- SPPPI
- Ville d'Anglet
- Syndicat de BV des Nives
- Association Port Bayonne Avenir

Cette composition est bien sûr susceptible d'évoluer au besoin, il s'agit toujours pour l'instant d'un groupe de travail informel.

## Annexe 2 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « estuaire » du 21 octobre 2013



Bayonne, le 22 octobre 2013

Agglomération Côte Basque – Adour  
Mission du développement durable  
Dossier suivi par Marie BAREILLE  
m.bareille@agglomeration-cote-basque-adour.fr

### Etude sur la gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval

Groupe de travail technique ; secteur « estuaire »  
Lundi 21 octobre 2013  
Relevé de discussions

#### Ordre du jour :

- Rappel du contexte de l'étude Adour aval ;
- Premiers éléments de diagnostic du secteur estuaire et enjeux identifiés en phase 1 ;
- Contexte territorial estuaire ;
- Premières réflexions sur des démarches opérationnelles.

Liste des personnes présentes : Cf. liste d'émargement jointe

Diaporama projeté en séance : Disponible sur demande

Support de travail : fiche secteur estuaire Version 1 travaillée en COTECH 29/08 et COPIL 27/09

L'objectif du groupe de travail technique du secteur estuaire était de faire état à un cercle d'acteurs élargis du travail mené dans le cadre de l'étude Adour aval, et de discuter de la fiche secteur estuaire qui présente des premiers éléments de diagnostic et d'enjeux, le contexte global sur l'estuaire Adour et de discuter de démarches opérationnelles qui pourraient être menés sur le secteur.

#### ✓ Diagnostic et enjeux du secteur estuaire

Parmi les enjeux identifiés pour le secteur estuaire dans la fiche, il est proposé d'y ajouter un enjeu non évoqué : celui de la pêche professionnelle en lien avec les populations piscicoles, dont les espèces migratrices. La pêche professionnelle exploite en effet, entre autres, les espèces de migrateurs amphihalins. Elle est donc victime de l'état des populations piscicoles en fort déclin, mais peut aussi du coup devenir un facteur limitant supplémentaire du fait de la faiblesse des populations.

L'axe Adour en lui-même sur ce secteur ne représente pas un enjeu vital pour ces espèces puisqu'il est seulement un axe de circulation vers l'amont.

Une réglementation existe pour la pratique de la pêche professionnelle sur l'Adour. De plus, des projets sont menés pour essayer de concilier le maintien de l'activité avec celui des espèces menacées (financement par l'Institution Adour des pêcheurs pro pour relever les filets et laisser ainsi libre circulation en période propice à la remontée des migrateurs par exemple...).

Ceci dit, tous les enjeux listés ne seront pas nécessairement traités par une éventuelle démarche opérationnelle locale. Il s'agit avant tout de travailler sur les enjeux les plus importants, urgents ou attendus localement. En particulier sur l'enjeu pêche / poissons migrateurs, une démarche opérationnelle locale

1

n'aurait pas forcément de plus-value là-dessus. Elle devra plutôt être évoquée à l'échelle globale, dans le cadre d'un éventuel outil de gouvernance plus élargi.

L'enjeu qualité des eaux de baignade est un enjeu phare pour ce territoire. Il doit être mis plus en évidence comme un objectif majeur de travail pour une éventuelle démarche opérationnelle locale.

#### ✓ **Contexte existant des acteurs et démarches**

Des précisions doivent être apportées dans le contexte d'acteurs local :

- L'Institution Adour doit être évoquée de manière plus générale et non seulement au titre de l'intervention en rivière. De plus, sa limite de compétence n'est pas arrêtée à l'amont de Bayonne, ses statuts précisant un périmètre de compétences correspondant au bassin hydrographique de l'Adour ;
- De même, la Région doit apparaître plus explicitement comme un acteur important du secteur, notamment en lien avec le Port ;
- Il est demandé de préciser que le SPPPI est un outil normalement piloté par l'Etat, dont l'animation pour l'estuaire de l'Adour a été déléguée aux collectivités locales, ce qui est une spécificité du secteur. De même une autre spécificité est que le SPPPI s'est constitué en parallèle en association pour pouvoir porter des missions d'études ; notamment un projet d'étude de zone est en cours.
- Concernant l'activité industrielle et le port, il est précisé qu'il faut distinguer 3 entités : le port en lui-même correspond à un périmètre rapproché par rapport à l'Adour ; la zone industrialo-portuaire est un ensemble plus étendu géographiquement ; la zone de fret de Mouguerre est une zone d'activité encore différente.
- Il est demandé d'ajouter aux acteurs importants pour l'estuaire l'Etat, l'Agence de l'Eau.
- Les travaux d'assainissement évoqués pour l'ACBA doivent être généralisés à tous les Moa compétents sur le sujet. Par exemple, le syndicat URA mène un programme de travaux sur 4 ans, avec l'aide de l'Agence de l'eau et du CG, sur les thématiques de l'assainissement collectif et non collectif...

#### ✓ **Idées de démarches opérationnelles**

##### Thématiques phares

Les thématiques phares qu'il est proposé de traiter dans un éventuel outil opérationnel sont :

- L'assainissement des eaux usées et pluviales, aussi bien en secteur urbanisé qu'en zone industrielle, et ce au regard en premier lieu de l'enjeu bactériologie / qualité des eaux de baignade à l'aval ;
- L'amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau, à la fois sur un volet bactériologie, mais aussi éventuellement sur d'autres paramètres, mais toujours au regard de besoins et d'enjeux locaux ;
- La gestion des milieux naturels, notamment en zone urbanisée où des milieux aquatiques sont présents et pourraient être valorisés.

La région et la CCI au titre de l'exploitation du Port de Bayonne indiquent qu'elles ne se retrouvent pas forcément dans ces thématiques de travail. Une thématique importante et indispensable pour eux, et qui n'est pas traitée là, est celle du transport et de la gestion des sédiments, en lien avec les activités de dragage et de clapage côtier qui sont pratiquées localement.

Il est précisé d'une part que la CCI est tout de même une institution qui peut avoir un rôle important à jouer sur la thématique de l'assainissement industriel. D'autre part, un retour sera fait auprès de l'Agence de l'Eau pour questionner sur la possibilité d'intégrer la thématique hydrosédimentaire à un éventuel contrat.

La DDTM 64 indique qu'il pourrait être intéressant d'ajouter le volet qualité des sédiments à celle de l'eau.

La mise en place d'un éventuel réseau de suivi pose beaucoup question.

En effet, d'une part, suite au travail de l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour qui se terminera en juillet 2014, il est nécessaire de poursuivre le suivi de qualité de l'eau qui était mené, au regard de besoins locaux très opérationnels liés à la gestion de la qualité des eaux de baignade. A l'approche du terme du travail de l'OEA, il semble même nécessaire, pour l'ACBA, de faire évoluer ce réseau de suivi, de le compléter en termes de nombres de points suivis sur un périmètre élargi vers l'amont. En effet, l'impact sur la qualité bactériologique des eaux de baignade littorales provient d'une double échelle : un « bruit de fond » qualitatif vient de l'amont de l'agglomération bayonnaise, qu'il serait nécessaire de mieux appréhender et d'en cibler la provenance ; les apports locaux restent potentiellement importants, surtout par temps de pluie, et le travail local doit être poursuivi.

Le but du réseau est de pouvoir cibler les secteurs problématiques pour la bactériologie, et donc cibler les actions efficaces à mettre en place à court terme, pour répondre aux exigences réglementaires de qualité des eaux de baignade.

D'autre part, il pourrait être intéressant d'évaluer la nécessité de compléter les suivis existants (notamment DCE) en termes de paramètres suivis, de fréquence, de périmètre, etc. Ceci dit, il convient de rester pragmatique, au mieux rattaché à des enjeux et besoins locaux, au vu du coût que peut représenter un tel réseau.

L'idée proposée est donc d'essayer d'imaginer un cahier des charges qui puisse répondre à ces critères, tout en étant pragmatique et raisonnable, et d'essayer de chiffrer ce qu'il représenterait en termes de coût. Il conviendrait avant tout d'analyser l'existant, pour éventuellement le compléter raisonnablement.

#### Périmètre

Le périmètre à retenir pour travailler sur ces thématiques et mettre en place un outil de type contrat est difficile à imaginer dès à présent. Il est évoqué l'idée d'essayer autant que possible d'élargir le secteur vers l'amont en suivant l'axe Adour, sans savoir précisément jusqu'où remonter. Le périmètre reste donc à discuter et à travailler...

#### Outil de formalisation

L'outil opérationnel qu'est le contrat est présenté. Il semble pouvoir être approprié pour traiter de manière pragmatique et en réunissant les acteurs concernés les thématiques phares du secteur. Ce type d'outil consiste en la réalisation d'un diagnostic initial qui identifie les enjeux clés, puis des objectifs doivent être fixés au regard de ces enjeux. Pour cela les acteurs compétents du territoire sont réunis autour d'un comité de pilotage pour travailler de manière concertée et cohérente. Un programme d'actions doit être négocié entre les maîtres d'ouvrages compétents et les partenaires financiers. Les actions peuvent consister en des travaux, des études, des suivis, etc. Dans le cadre d'un contrat, certaines actions peuvent bénéficier de taux de subvention bonifiés.

#### ✓ Suites à venir...

Les idées de démarches opérationnelles, en particulier celle d'un contrat estuaire, interviennent dans un contexte de gouvernance, d'acteurs et de projets déjà existants et en évolution. La décision de mettre en place un contrat estuaire ne revient pas uniquement ni au groupe de travail constitué de manière informelle, ni même au comité de pilotage de l'étude Adour aval. Elle doit s'insérer dans tout ce contexte local.

Dans l'attente, le travail de reporting groupe de travail / COPIL sera poursuivi.

Il est également proposé d'essayer d'approfondir les éléments de diagnostic et de contexte, qui seront de toute façon nécessaires en cas de mise en place d'un contrat.

Le groupe de travail estuaire sera au besoin réuni à nouveau dans les mois à venir.

## **Annexe 3 : Réflexions concernant l'avenir de l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour**

### **Réflexions autour de l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour**

L'observatoire de l'estuaire de l'Adour (OEA) s'est inscrit dans le cadre de plusieurs démarches complémentaires pour une durée de trois ans de mi 2011 à mi 2014 :

- Répondre aux besoins du port de Bayonne en matière de connaissance de l'estuaire et son débouché en mer.
- Répondre aux objectifs définis dans les Contrats d'Agglomération Côte Basque-Adour, signés avec le département des Pyrénées Atlantiques d'une part et la Région Aquitaine d'autre part, en terme d'érosion côtière et de qualité des eaux de baignade sur les plages d'Anglet.

L'OEA s'articule autour de 4 axes de travail :

- Axe 1 : Mise en place d'un observatoire pérenne des conditions hydrodynamiques à l'embouchure de l'Adour
- Axe 2 : Amélioration des connaissances du comportement hydrosédimentaire en zone d'embouchure
- Axe 3 : Débit de l'Adour / Transport Solide / Flux de contaminants
- Axe 4 : Etude et observation des rejets et immersions de dragage

Il réunit 5 partenaires au sein d'un même contrat de recherche :

- La Région Aquitaine
- La chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays Basque
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- L'Agglomération Côte Basque Adour
- L'ADERA-CASAGEC.

### **Un suivi de la qualité de l'eau engagé...**

En particulier concernant la qualité de l'eau, l'OEA a mené pendant trois ans un suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de l'Adour et de la Nive sur un réseau de 6 points localisés de l'amont de l'Agglomération jusqu'à l'embouchure.

### **... qu'il serait opportun de poursuivre**

A l'approche du terme du contrat de recherche, des réflexions s'engagent sur les poursuites possibles à ce contrat de recherche. Quelques idées pourraient faire l'objet de discussions :

- L'idée de maintenir un réseau de suivi de la qualité de l'eau est évoquée. Compte tenu des conclusions et des besoins, il semblerait opportun à présent d'étendre le réseau de suivi un peu plus en amont sur l'Adour et éventuellement affluents ;
- Il semblerait également intéressant d'élargir le réseau en termes de paramètres suivis, pour constituer deux volets complémentaires : un volet bactériologique et un volet plus patrimonial sur d'autres paramètres chimiques. Pour ce point comme le précédent, un cahier des charges devrait être réfléchi ;
- En termes d'animation, l'extension de ce réseau pour le périmètre et les paramètres suivis nécessiterait un besoin en concertation plus important pour un cercle d'acteurs élargi. Le comité de pilotage de l'étude Adour aval pourrait être un relai intéressant ;
- En termes de réalisation technique, la mise en œuvre d'un tel réseau reste à définir : second contrat de recherche, prestation technique, contrat d'estuaire, etc. ?

## **Annexe 4 : Quelles compétences et pratiques actuelles pour la gestion des petits cours d'eau en secteur urbain ?**

### **Quelles compétences et pratiques actuelles pour la gestion des petits cours d'eau en secteur urbain ?**

A minima 3 cours d'eau principaux sont concernés : le ruisseau de l'Aritxague, le ruisseau du Maharin et le Ruisseau du moulin d'Esbouc.

L'**Agglomération Côte Basque-Adour** participe, en association avec les communes et autres collectivités concernées, à la protection du littoral et des berges. En matière d'assainissement, elle assure la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Elle élabore et met en œuvre un schéma de gestion des eaux pluviales et de l'hydraulique.

- Dans ce cadre, l'ACBA gère d'un point de vue hydraulique les parties publiques des cours d'eau situés en secteur urbain, par des prestations de services.

Tout le reste du linéaire des cours d'eau en secteur privé est géré par les **riverains** eux-mêmes.

Le **syndicat du Bas Adour** en rive droite de l'Adour a élargi son périmètre d'intervention cette année 2013, qui inclut dorénavant les affluents de l'Adour dont le bassin du ruisseau du moulin d'Esbouc. Il étudie à présent les besoins en compétences à intégrer pour la gestion de ces affluents.

- Dans ce cadre des réflexions sur la gestion globale du cours d'eau vont s'engager dans les mois à venir.

**La réflexion sur la gestion des cours d'eau en contexte urbain pourrait évoluer en fonction de tous ces éléments et de projets ou études en cours :**

- Etude de diagnostic du ruisseau de l'Aritxage
- Etude trame bleue et ossature paysagère
- Evolution des compétences du SIBA
- Etc.

## ***Annexe 5 : Réseau de suivi estuaire de l'Adour – hypothèse de travail***

L'étude de la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour (UPPA, LCABIE, CNRS, DDE64) menée de 2000 à 2003 avait pour objectif d'établir un état de référence de la qualité de l'estuaire concernant de nombreux paramètres physico-chimiques, chimiques et bactériologiques et de rechercher l'origine des pollutions.

L'étude réalisée en 2009 (DDAF40) d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un CC d'étude visant à connaître et maîtriser les pollutions bactériologiques à l'embouchure de l'Adour préconisait la mise en place d'un réseau de suivi pérenne sur l'Adour, qui n'a jamais été mis en œuvre.

Depuis 2011, l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour, consortium de 5 acteurs (Région, CCI, ACBA, CG64 et Casagec opérateur technique) réunis dans le cadre d'un contrat de recherche de 3 ans, mène plusieurs axes de travail dont un concernant le suivi de la qualité de l'eau de l'estuaire, à la fois physico-chimique et bactériologique. Ce projet OEA prend fin à l'été 2014 et les réflexions s'engagent pour la poursuite du travail mené.

La question d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau de l'Adour a été soulevée dans le cadre de la phase 1 de l'étude Adour aval.

Aujourd'hui, dans tout ce contexte, la possibilité de mettre en place un réseau de suivi sur l'estuaire de l'Adour (au sens large, périmètre à définir) pourrait être en lien avec la démarche menée sur l'Adour aval. Le comité de pilotage de l'étude Adour aval peut constituer une opportunité pour traiter d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau à une échelle élargie par rapport au périmètre strict de l'Agglomération. Il réunit les partenaires principaux intéressés. Il pourrait donc répondre au besoin de concertation/gouvernance/animation élargies que ce réseau induirait.

Il reste tout de même à assurer la réalisation technique des prélèvements, analyses et interprétation des données. Un opérateur technique doit intervenir. L'intégration de ces prestations au contrat estuaire, couplée à une animation du réseau de suivi à l'échelle élargie via le COPIL Adour aval, peut offrir une solution adaptée. Elle peut de plus permettre de bénéficier de financements complémentaires par rapport à ce qui existait dans le cadre du consortium OEA 2011-2014.

Plus-values d'un réseau de suivi élargi :

- Le réseau de suivi peut répondre à un objectif général de connaissance, mais aussi à des besoins plus opérationnels comme sur l'aspect bactériologique (conformément aux préconisations de l'étude DDAF 40 de 2009) ;
- L'animation dans le cadre du COPIL Adour aval permet de partager l'information élargie ;
- La réalisation technique dans le cadre d'un contrat permet de flécher des financements appropriés et de mettre en lien avec les actions prévues dans le contrat ;

Préalable nécessaire :

Il convient avant tout et surtout de convenir d'un cahier des charges qui répondent aux besoins identifiés (connaissances générales : quels paramètres suivre, quelle fréquence, etc. ; Zoom bactério : périmètre du suivi, nombre de points et fréquence, etc.), tout en restant réaliste et pragmatique, compte tenu notamment du coût que représente chaque analyse pour ces suivis.

L'idée serait donc dans un premier temps de faire un point sur les réseaux existants, d'identifier les possibilités de mise en cohérence et en synergie de ces réseaux, puis de voir éventuellement la nécessité de compléter ces réseaux de suivi.

Ceci fera l'objet d'une fiche thématique spécifique car il sera nécessaire d'entrer plus dans le détail des réseaux existants.